Envoyé en préfecture le 14/12/2015
Reçu en préfecture le 14/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-10B-DE

Ville de Quimperlé

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 décembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 3 décembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :
Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :
Christophe Couic, absent jusqu'à 21 heures, a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing
David le Doussal a donné pouvoir à Daniel Le Bras
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

Envoyé en préfecture le 14/12/2015
Reçu en préfecture le 14/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-10B-DE

10 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AGREE DE PECHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES (APPMA) :

Exposé :

L'APPMA a manifesté son intérêt pour la location des droits de pêche sur des parcelles appartenant à la Ville de Quimperlé, afin d'assurer une gestion cohérente de la ressource halieutique et de pouvoir mettre en place une règlementation appropriée à la protection de la richesse écologique que constitue ce bassin.

La convention jointe en annexe de la présente délibération fixe les règles de mise à disposition des terrains bordant le bassin Ellé, Isole et Laïta.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des terrains bordant le bassin Ellé, Isole et Laïta entre la commune de Quimperlé et l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (APPMA).

Avis favorable des Commissions « Politique de la Ville, Environnement » et Eau et Lutte contre les Inondations » du 24 novembre 2015.

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Pour expédition conforme

Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ

MAIRIE DE QUIMPERLE (Finistère)